

FORMULAIRE A TRANSMETTRE AU CNG SUITE A VOTRE NOMINATION EN QUALITE DE PROFESSEUR DES UNIVERSITES - PRATICIEN HOSPITALIER (PUPH)

Ce formulaire a pour finalité votre classement initial dans la grille des émoluments de la carrière hospitalière.

Conformément à l'article 78 du décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires, est prise en compte « la durée des fonctions ci-dessous énumérées :

1° Fonctions de maître de conférences des universités-praticien hospitalier, praticien hospitalier universitaire, praticien hospitalier à temps plein et à temps partiel, médecin, biologiste, pharmacien ou chirurgien-dentiste du service de santé des armées ;

2° Fonctions de médecin, biologiste, pharmacien ou chirurgien-dentiste dans des établissements de santé privés habilités à assurer le service public hospitalier et dans des organismes ou établissements de transfusion sanguine ;

3° Fonctions hospitalières équivalentes à celles mentionnées au 1°, exercées dans des établissements d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autre que la France, dont les missions sont comparables à celles des établissements assurant le service public hospitalier.

Ces fonctions sont retenues selon les règles définies à l'article 58 [ces fonctions sont retenues à raison de la moitié de leur durée jusqu'à douze ans et à raison du quart au-delà de cette durée et à la condition qu'elles aient été accomplies à raison d'une quotité de temps de travail équivalente à au moins la moitié d'un temps plein].

Les fonctions exercées en qualité de maître de conférences des universités-praticien hospitalier des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires à temps partiel, sont retenues à la condition qu'elles aient été accomplies à raison d'au moins deux demi-journées par semaine. (...). ».

Pour la liste des justificatifs à transmettre, vous pouvez consulter la note explicative concernant le classement des praticiens hospitaliers sur le site à la rubrique Praticiens Hospitaliers / Praticiens enseignants et hospitaliers 4/ Le classement.

https://www.cng.sante.fr/sites/default/files/media/2022-06/Note%20classement%20PH%202022_0.pdf

Le formulaire devra être transmis au CNG à l'adresse suivante : CNG-GESTION-HU@sante.gouv.fr

Conformément à la réglementation relative à la protection des données, vous disposez de droits sur les données vous concernant. En savoir plus sur vos droits :

<https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>

Le Centre National de Gestion est également en mesure de vous informer.

Pour exercer ces droits, veuillez adresser votre demande par mail à cng-communication@sante.gouv.fr ou par courrier postal à : Madame la Directrice générale du Centre national de gestion, Le Ponant B, 21 rue Leblanc, 75737 PARIS cedex 15. Pour être recevable, votre demande devra être accompagnée de la copie d'un titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport).

CHU de :		
Etablissement d'exercice des fonctions hospitalières : (si différent du CHU)		
NOM PATRONYMIQUE :	Discipline : (sous-section du CNU)	PU-PH depuis le : (préciser la date d'installation effective dans les fonctions) : __/__/____
NOM MARITAL :		
Prénom :		
Date de naissance : __/__/____		

1- Fonctions de MCU-PH, PHU, PH, personnel médical militaire

STATUTS/FONCTIONS	du jour / mois /année	au jour / mois /année
maître de conférences des universités-praticien hospitalier	__/__/____ -	__/__/____ -
	__/__/____ -	__/__/____ -
	__/__/____ -	__/__/____ -
praticien hospitalier universitaire	__/__/____ -	__/__/____ -
	__/__/____ -	__/__/____ -
	__/__/____ -	__/__/____ -
praticien hospitalier à raison d'une quotité de temps de travail de 100%	__/__/____ -	__/__/____ -
	__/__/____ -	__/__/____ -
	__/__/____ -	__/__/____ -

praticien hospitalier à raison d'une quotité de temps de travail de 90%	-- / -- / -- --	-- / -- / -- --
	-- / -- / -- --	-- / -- / -- --
	-- / -- / -- --	-- / -- / -- --
praticien hospitalier à raison d'une quotité de temps de travail de 80%	-- / -- / -- --	-- / -- / -- --
	-- / -- / -- --	-- / -- / -- --
praticien hospitalier à raison d'une quotité de temps de travail de 70%	-- / -- / -- --	-- / -- / -- --
	-- / -- / -- --	-- / -- / -- --
	-- / -- / -- --	-- / -- / -- --
praticien hospitalier à raison d'une quotité de temps de travail de 60%	-- / -- / -- --	-- / -- / -- --
	-- / -- / -- --	-- / -- / -- --
	-- / -- / -- --	-- / -- / -- --
praticien hospitalier à raison d'une quotité de temps de travail de 50%	-- / -- / -- --	-- / -- / -- --
	-- / -- / -- --	-- / -- / -- --
	-- / -- / -- --	-- / -- / -- --
praticien hospitalier à raison d'une quotité de temps de travail de 40% (ancien statut)	-- / -- / -- --	-- / -- / -- --
médecin, biologiste ou pharmacien du service de santé des armées (hors études médicales)	-- / -- / -- --	-- / -- / -- --

2- Fonctions de médecin, biologiste, pharmacien ou chirurgien-dentiste dans des établissements de santé privés habilités à assurer le service public hospitalier et dans des organismes ou établissements de transfusion sanguine

Etablissement :	Quotité de temps de travail (en % ou en ½ j/ semaine) :	__/__/____	__/__/____
Etablissement :	Quotité de temps de travail (en % ou en ½ j/ semaine) :	__/__/____	__/__/____
Etablissement :	Quotité de temps de travail (en % ou en ½ j/ semaine) :	__/__/____	__/__/____

3- Fonctions hospitalières équivalentes à celles mentionnées au 1°, exercées dans des établissements d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autre que la France, dont les missions sont comparables à celles des établissements assurant le service public hospitalier

Etablissement :	Quotité de temps de travail (en % ou en ½ j/ semaine) :	__/__/____	__/__/____
Fonctions :			
Etablissement :	Quotité de temps de travail (en % ou en ½ j/ semaine) :	__/__/____	__/__/____
Fonctions :			
Etablissement :	Quotité de temps de travail (en % ou en ½ j/ semaine) :	__/__/____	__/__/____
Fonctions :			

Observations éventuelles sur le déroulement des services susmentionnés :